

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DDCT 88 Subventions Fonds du Maire (14.524 euros) à 5 associations (20e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations domiciliées dans le 20e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association "Les Hauts de Belleville" pour l'attribution, au titre de l'exercice 2017, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.524 euros (n° 20675/2017-07832) 43-45, rue de Borrego (20e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Veni Verdi" (n° 43801/2017-07929) 1-3, rue de Frederic-Lemaitre (20e).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Davout Relais" (n° 167781/2017-07732) 30, boulevard Davout (20e).

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "La Main de L'Autre" (n° 67322/2017-08505) 23, rue de la Py (20e).

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Bocal" (n° 77261/2017-07384) 1-3, rue Frédérick-Lemaître (20e).

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (20e), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO